var Prestations prénatales techniques, par hôpital (Atlas)

Description

Moyenne des prestations techniques prénatales au cours des 15 jours précédant un accouchement ayant eu lieu pendant l'année civile. Ces statistiques sont basées sur la localisation de <u>l'hôpital</u> ayant attesté l'accouchement. Elles peuvent être ventilées par tranche d'âge des bénéficiaires, selon qu'elles jouissent ou non du droit à l'intervention majorée et selon le type de prestation technique

Codification Nombre moyen

Remarques

- Les accouchements sont identifiées à l'aide des codes nomenclature relatifs aux césariennes (424093, 424104), aux accouchements par voie basse à l'hôpital (422225, 423500, 422671, 423673, 423010, 423021, 424012, 424023, 424071, 424082) et aux accouchements à domicile (422656, 423651).
- Les prestations techniques sont identifiées à l'aide des codes nomenclature suivants :
- échographies: 460250, 460261, 460515, 460526, 460530, 460541, 460552, 460563, 460832, 460843, 461731, 461742, 461753, 461764, 461775, 461786, 461790, 461801, 461812, 461823, 461834, 461845, 468731, 468742, 468753, 468764, 468775, 468786, 468790, 468801, 468812, 468823, 468834, 468845, 469291, 469302, 469490, 469501, 469593, 469604, 469895, 469906, 469910, 469921, 469932, 469943,
- procédures obstétricales invasives : 432353, 432364,
- cardiotocographies: 424056, 424060.
- Si plusieurs accouchements sont attestés le même jour pour la même bénéficiaire, un seul est retenu, selon l'ordre de priorité suivant : césarienne (1), accouchement par voie basse à l'hôpital (2), accouchement à domicile (3).
- Deux facturations dans un délai de 30 jours ne sont comptabilisées que pour un accouchement.
- Les chiffres par entité géographique sont basés sur l'adresse liée au numéro INAMI de l'institution qui a attesté l'accouchement.
- Vous trouverez davantage d'informations sur la santé périnatale dans les rapports sur les soins périnataux des régions flamande, wallonne et bruxelloise.

Fréquence et timing de la mise à jour: les statistiques de l'année civile -2 sont ajoutées chaque année durant le O4.

Le plus petit niveau géographique disponible : commune

Méthode de calcul

Nombre de prestations techniques prénatales dans une période de 15 jours précédant un accouchement durant l'année civile / Nombre d'accouchements attestés au cours de l'année civile

Disponible

2006

Dimensions

- Catégorie d'âge
- Type de prestation technique
- Intervention majorée

Référence recommandée

IMA_AIM (07/11/2025), cube_007_005b, Atlas IMA_AIM (accessed on 11/12/2025)

Dernière mise à

07/11/2025

Code

cube 007 005b At

Variable(s) source(s)

- SS00020-Code nomenclature
- <u>SS00075-Numéro</u> d'identification institution

Variable(s) équivalente(s)

- cube_007_005a-Prestations techniques prénatales, selon le domicile
- cube_007_001b_denom-Nombre d'accouchements au cours de l'année civile, par hôpital
- cube_007_003b-Contacts
 prénataux avec un prestataire
 de soins, par hôpital
- cube 007_004b-Détection prénatale diabète de grossesse, par hôpital
- <u>cube_007_006b-Césariennes par</u> hôpital
- cube_007_007b-Durée moyenne d'hospitalisation après l'accouchement, par hôpital
- cube_007_008b-Aucun contact postnatal en soins ambulatoires, par hôpital
- cube 007_009b-Aucun contact postnatal avec une sage-femme, par hôpital

Mots clés

Prestations de soins de santé

jour des métadonnées